



SECONDE PRO CONSEIL VENTE

(1 an)



Découvrir les compétences techniques et commerciales du métier de vendeur avant d'intégrer un BAC PRO spécialisé en animalerie ou en alimentation et boissons.

ADMISSION

Après une 3^{ème} sur dossier, entretien de motivation et procédure AFFELNET (auprès de l'établissement d'origine)

Après un CAP, une 2nde GT ou une 2nde pro sur dossier et entretien de motivation

ORGANISATION DE LA FORMATION

Des modules d'enseignements généraux

Français, Histoire/Géographie, EMC
Anglais, TIM, Education socioculturelle
Mathématiques, Sciences, E.P.S.

Des modules professionnels pour développer des compétences

Connaissance des techniques de vente
Connaissance de l'environnement et du fonctionnement de l'entreprise
Découverte des techniques de commercialisation des produits et initiation aux tâches comptables
Une spécialisation « Alimentation » ou « Animalerie » (6h/semaine)

6 semaines de formation en milieu professionnel

« **Alimentation** » : grande distribution, commerce de proximité, vente non alimentaire
« **Animalerie** » : commerces spécialisés dans la vente d'animaux vivants et de produits associés

2 semaines de stage collectif

TP renforcés préparatoires au 1^{er} stage
Education à la santé et au développement durable

LES + JEANNE ANTIDE

Boutique et animalerie pédagogiques
Projets interdisciplinaires
Accompagnement personnalisé
Formation Sauveteur Secouriste du Travail

ET APRES ?

Poursuite d'études

Bac Pro TCV (Technicien Conseil Vente) en 2 ans, selon la spécialisation choisie :
Alimentation et boissons
Animalerie